

## **Compte Rendu du Conseil Municipal du 11 décembre 2015**

L'an mil neuf cent quinze, le onze du mois de décembre, s'est réuni en séance ordinaire, le conseil municipal de Varennes-Changy sous la présidence de son Maire, Mme Evelyne COUTEAU.

**Absent excusé** : Josette BRANGER (pouvoir donné), Catherine LEROYER

**Absent** : Néant

### **Démission d'un Adjoint**

La démission de Mme Gwenaëlle MOREIRA - 2<sup>ème</sup> Adjointe, a été validée par Monsieur le sous-préfet de Montargis le 18 novembre 2015. De ce fait, Joris PIERRARD siège, au conseil municipal, depuis cette date. Le Conseil décide de maintenir un 5<sup>ème</sup> adjoint. (1<sup>er</sup> vote : 4 blanc, 7 oui, 7 non, 2<sup>ème</sup> vote : 8 oui, 8 non et 2 blanc, 3<sup>ème</sup> vote, 9 oui, 8 non et 1 blanc). Le conseil décide de nommer Alexandra BUSSY 5<sup>ème</sup> Adjointe (9 oui, 3 non et 6 blanc).

### **Programme DETR 2016**

Comme tous les ans, la Commune peut proposer jusqu' à deux dossiers au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux avant le 15 janvier 2016. Les quatre catégories prioritaires sont le scolaire, le patrimoine bâti, le cadre de vie et maintien des services publics en milieu rural et la prévention des risques naturels et de l'incendie. Le dossier du renforcement de la canalisation rue d'Ouzouer et de la construction d'un préau à l'école seront proposés. Des devis seront demandés afin de statuer définitivement lors du prochain conseil municipal.

### **Gestion du personnel**

L'agent chargé de l'accueil au secrétariat de mairie est en contrat depuis le 1<sup>er</sup> aout 2014 suite à l'absence de l'adjoint administratif qui est désormais en disponibilité jusqu'au 7 avril 2018. Il convient de pérenniser ce nouvel emploi. Le Conseil décide de créer un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe et de nommer l'agent actuellement en remplacement.

### **Révision du tarif de la salle culturelle**

Les principaux tarifs communaux ont été votés lors du dernier conseil mais la tarification pour la location de la salle culturelle n'a pu être faite (égalité de suffrages). Le Conseil décide de ne pas augmenter les tarifs pour cette année.

### **Virement de crédit budget de l'eau et de la commune**

Pour le budget de l'eau, le conseil décide de faire un virement de crédit sur la section d'investissement pour le paiement des compteurs d'eau achetés récemment et un virement sur la section de fonctionnement pour les heures du fontainier.

Pour le budget communal, il convient de faire un virement de crédit sur la section de fonctionnement car le poste « Fonds de péréquation des ressources intercommunales » est passé de 1.531 € en 2014 à 2.516 € en 2015.

### **Ouverture de crédits pour les budgets communaux**

En attendant le vote du budget primitif, la collectivité peut, sur autorisation du Conseil Municipal, mandater des dépenses d'investissement dans la limite d'un quart des crédits ouverts au budget de l'exercice. Le conseil accepte cette ouverture de crédits.

### **Indemnité allouée au comptable du trésor**

Le comptable souhaiterait connaître la position du conseil municipal sur le versement d'indemnité aux comptables du trésor public. Il est de coutume, depuis ces dernières années, de ne rien verser.

## **Compte rendu de réunions du conseil d'école du 6 novembre 2015**

Les projets scolaires, les sorties, les résultats du vote des délégués au conseil d'école, les effectifs et l'organisation sont abordés. Le règlement intérieur, non modifié, est approuvé. Un rappel sur les compétences du conseil d'école est fait. Les activités pédagogiques complémentaires ont repris début novembre. Des travaux seront réalisés à l'école pour les problèmes de connexion internet. Le projet du préau scolaire est relancé. Une concertation devra avoir lieu pour que les activités entre les temps d'activité périscolaire et les APC ne soient pas similaires.

### **Etude de droit de préemption urbain**

La commune ne préempte pas sur le dossier présenté (maison au 13 rue de la Théauderie sur 1272 m<sup>2</sup>).

### **Affaires diverses :**

- Un administré qui vient d'acquérir une propriété à la Clorenne, souhaiterait acheter le chemin rural qui ne dessert que ces terres. La commission des travaux s'est rendue sur place. Le conseil fixe à 1.500 € le montant de la vente hors frais de notaire et enquête publique à la charge de l'acquéreur.
- Un administré souhaiterait bénéficier d'une exonération sur sa facture d'eau suite à une purge qui a lâché pour une surconsommation de 800 m<sup>3</sup>. Le conseil accepte d'appliquer le tarif spécial.
- Madame la conseillère départementale diffuse à la commune une motion de soutien pour le projet du lycée de Bray en Val.

### **Informations diverses**

- La Commune sera sollicitée à hauteur de 1 € par habitant pour le financement de l'OTSI.
- Le Conseil Départemental a attribué une subvention au titre des amendes de police de 9.211 € pour les travaux de sécurité piétonne.
- Monsieur le sénateur du Loiret, Jean-Pierre Sueur a accordé 15.000 € au titre de la réserve parlementaire pour la réalisation des travaux d'adduction d'eau potable et le renforcement de la défense incendie.
- Un devis de 935 € va être signé pour des activités équestres lors des TAPs.
- La Communauté de Communes de Lorris a diffusé la liste des manifestations gratuites destinées aux enfants des écoles qu'elle a mises en place.
- Une administrée a réparé les problèmes de fuite de son étang au-dessus de la Source Saint-Martin, abordés lors de la dernière commission de travaux.
- Un adhérent d'une association de cyclotourisme a adressé au conseil départemental, une fiche de signalisation concernant l'état de la piste cyclable.
- Un spectacle de Noël sera offert aux enfants de l'école le mardi 15 décembre à 10 h 00.
- Le Père Noël sera de passage à Varennes-Changy le dimanche 20 décembre.
- La façade de l'église a été nettoyée.
- Les travaux du cimetière débutent (busage du fossé et déplacement des clôtures).
- Madame le Maire donne lecture de remerciements divers.

### **Expressions des conseillers**

- Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint demande au conseil municipal de réfléchir au changement d'un des véhicules. La Commission des travaux se réunira.
- Des décorations seront rajoutées sur le décor de la place.
- Un conseiller demande pourquoi la crèche n'a pas été mise, cela fait plusieurs années qu'elle n'est plus mise car elle est vétuste.
- Le cabinet Merlin vient présenter les conclusions sur l'étude globale sur l'eau le 15 décembre.
- Un projet de convention pour la fourniture d'eau est en discussion avec la commune d'Ouzouer-des-champs.
- 4 offres sont à analyser dans le cadre de la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'adduction eau potable.

- Le poteau au coin du restaurant scolaire est gênant pour le bus qui vient d'Ouzouer. Un adjoint ira voir.
- Un conseiller souhaiterait savoir auprès de qui il faut faire des observations concernant le broyage.
- Une conseillère rappelle le mauvais état des trottoirs route de Montargis.
- Certains broyages auraient pu être faits par la commune : le marché a été fait par la Communauté de Communes de Lorris.
- Les connexions internet sont très déficientes dans certaines parties de la commune.
- Le fossé route des Meaux Prés, où il n'y a pas d'habitation ne sera pas busé.
- Le jury devra se réunir pour les illuminations de Noël.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 10.